



DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SENLIS  
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOIN

## MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

### ARRETE MUNICIPAL n° 2026.0024 Autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons À l'occasion de la Fête de la Musique

#### Le Maire d'ORMOY-VILLERS

**Vu** la demande en date du 16/06/2026 de Monsieur YOUSSEF Brandon, gérant du commerce Le Nemrod, situé 12 Grande Rue à Ormoy Villers, pour ouvrir un débit de boisson temporaire lors de la fête de la Musique organisée le 20 juin 2026,

**Vu** l'arrêté Préfectoral sur la police des débits de boissons pris en application des articles L49 et L49-1-2 du code des débits de boissons,

**Vu** les articles L2212-1 et L2212-2 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles L22 et L48 du code des débits de boissons,

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le NEMROD, représenté par M. Brandon YOUSSEF, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire, de 19h30 à 01h, le 20 juin 2026 à l'occasion de la fête de la Musique organisée par la commune sur la place de l'Eglise.

**ARTICLE 2 :** À l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>, **le débit de boissons temporaire ne pourra vendre ou offrir**, sous quelque forme que ce soit, **que des boissons des groupes un et trois** définis à l'article L. 3321-1 du code de la santé publique.

**ARTICLE 3:** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie de Crépy-en-Valois,
- Monsieur le Chef du centre de secours de Crépy-en-Valois,
- M. YOUSSEF

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à ORMOY-VILLERS, le 16/06/2025

Le Maire,  
Aude WOZNICZKA

